

cpe@bordeaux.snes.edu
Tél : 07.87.08.06.56
<https://bordeaux.snes.edu/>



Stage CPE Jeudi 12 mai 2022

Sommaire

EDITO : ZONES D'ALLIANCES PROFESSIONNELLES...
OBSERVATIONS MOYENS CPE ET DE SURVEILLANCE
STAGE SYNDICAL
DES REVENDICATIONS CLAIRES POUR LA VIE SCOLAIRE
CAPA DE RECOURS AVANCEMENT
CPE DE LA ZAP, ZONE D'ALLIANCE PROFESSIONNELLE
DÉMOCRATIE COLLÉGIENNE
L'ÉCOLE EN CAMPAGNE
NO COMMENT !
CONTACTER LE SNES-FSU

ZONES D'ALLIANCES PROFESSIONNELLES...

La plupart des ZAP périssent. Il en est cependant où la vie, les échanges subsistent et persistent. Une de nos collègues en témoigne dans ce bulletin. Mais, la règle générale est à l'image du nouveau management, injonctif et toxique pour nos métiers. Ainsi, il n'est plus possible de se réunir 2 ou 3 fois par an comme nous le faisons, en élaborant nos propres ordres du jour, en programmant par nous-même nos travaux. Il faut évaluer, rendre compte, demander des autorisations, se mettre sous la coupe d'un chef. Bref, de quoi faire disparaître l'esprit des ZAP, celui dont l'objectif principal était l'échange et l'analyse des pratiques en commun et entre pairs.

A l'image de l'ensemble de ce qui nous est proposé par la politique Blanquer/Macron, il nous reste le sentiment que l'on cherche à nous isoler encore et encore. Et, c'est une réalité.

Les postes à profil ? Il y a en a encore et de plus en plus. On nous explique qu'il s'agit de mieux adapter les personnels aux besoins des établissements. Lorsqu'on jette un coup d'œil, on comprend que les fiches de postes sont... bidons. En réalité, ce ne sont pas les CPE que le ministère, et sa politique exécutable visent, mais bien les chefs d'établissement. Ils doivent apprendre coûte que coûte à se transformer en recruteurs et

être le premier maillon de la destruction du service public d'éducation.

La rémunération au mérite ? L'avancement lié à des quotas, la classe exceptionnelle pas exploitée, comment ne pas nous donner le sentiment d'une gestion au petit bonheur la chance, et à la tête du client permanente et encore plus accentuée dans un futur proche ?

Des moyens à la hauteur des besoins ? L'entourloupe de la création de 17 postes dans l'académie de Bordeaux, réduite à 5 postes réels, dit à elle seule la capacité de ce gouvernement à brasser les médias en tous sens à faire fi des personnels, des élèves et leur famille.

Pourtant, les politiques devraient prendre garde. Les CPE ont créé leur métier. Ils en sont les garants et les acteurs. Leur zone d'alliance professionnelle est toujours aussi forte. Leur poids et leur force de frappe peut être considérable. Ils ne laisseront pas une politique de façade réduire leur métier, et sauront revendiquer le mieux pour leurs élèves !!

Julien RENOM – Tonio VITORINO

OBSERVATIONS MOYENS CPE ET SURV. PRÉPARATION CTA MARS 2022.

1. Moyens en surveillance :

Nous n'avons pas eu, malheureusement à temps les documents concernant les moyens en AED. Il s'ensuit que nous ne pouvons vous livrer ni observation ni analyse susceptible de nourrir le débat entre représentants des personnels et l'administration. Nous le regrettons particulièrement.

Toutefois, des questions se posent qu'il faudra penser ensemble. Le CDI sera prochainement ouvert aux AED. Cela peut changer la nature des activités et l'organisation des vies scolaires. Notre question est de savoir si des éléments quant au recrutement, aux contrats ont été commencés à être pensé par l'administration. La question est d'importance à notre sens et mériterait à elle seule un GT.

Pour le reste, nous avons comptabilisé en 2020 la nécessité de la création d'une trentaine de postes d'AED. Elle est toujours d'actualité, si l'on prend en compte les conditions de plus en plus difficiles notamment dans les collèges. L'éducation prioritaire n'est pas la première marque de l'académie de Bordeaux. Mais, et vous le savez, de nombreux établissements ont des caractéristiques très proches d'un établissement estampillé REP. Les chiffres seuls ne peuvent rendre compte des situations des établissements. La connaissance fine des établissements reste la meilleure manière pour appréhender les besoins en matière éducative. Mais, il faudrait avoir des moyens plus importants pour une prise en charge plus qualitative et volontariste.

Comme chaque année, il nous paraît important de revenir sur un problème récurrent en ce qui concerne l'accompagnement et la sécurité des élèves dans nos établissements, à savoir, les remplacements des AED.

Les établissements sont bien trop fréquemment mis en face d'une situation de pénurie – qui pré-existe déjà dans l'effectif global d'AED – lorsqu'un agent est en congé maladie. Pour mémoire, l'académie de Bordeaux a mis en place les règles suivantes :

- pas d'heure de suppléance durant les trois premiers jours du congé,
- ensuite un remplacement à 50 % pendant le reste du congé, soit 4 heures et des poussières par jour (annualisation)
- il s'ensuit que la première semaine ouvre droit à environ 7 heures de suppléance pour des semaines de plus ou moins 40 heures.

On comprendra aisément combien l'impact du congé maladie pèse sur les fonctionnements des établissements et sur la sécurité des élèves. De la même manière, il est toujours difficile pour nos collègues, sans parler de la situation faite aux femmes, de comprendre le remplacement du congé de maternité à 80 %. Dans ces conditions, comment une grossesse ne peut-elle pas être « mal » vue ?

Il est temps de repenser le remplacement des AED rapidement. Mais, le débat suppose une présence que nous ne pouvons avoir aujourd'hui.

2. Moyens en éducation :

Quelques remarques préalables :

1. Bien évidemment nous ne pouvons que nous satisfaire des créations de postes de cette année. Toutefois, lorsque ces créations sont liées à 58,8 % à la création d'une dizaine d'établissements sur l'académie, on comprendra que notre enthousiasme soit mesuré. Sur les 17 postes créés, seuls 5, puisque 2 restent provisoires, sont des moyens supplémentaires réels. Cela fait peu par rapport aux pertes subies depuis 2008, soit une quarantaine de postes.

2. Il est tout à fait regrettable de ne pas faire apparaître sur les documents les postes spécifiques. Nous en avons eu une explication, peu convaincante, qui tendait à nous faire croire que puisqu'il s'agissait d'une « coloration », les organisations syndicales n'avaient pas à faire leurs observations. Nous pouvons, toutefois, apporter certaines informations, au besoin, qui montrent que dans un nombre non négligeable de cas, ce type de recrutement n'a pas été une réponse, ni pour les établissements ni pour des re-

lations de travail confiantes et efficaces.

Nous contestons toujours les profilages, sauf cas réellement spécifiques, et les modalités de recrutement qui ne permettent en aucun cas un traitement égalitaire des agents. D'autant plus qu'une année après l'autre certains postes spécifiques ne trouvent pas preneur – Terrasson, Miramont, Ribérac, Annesse et Beaulieu, Périgueux, Ville-neuve, ...- A partir de quel moment va-t-on trouver contre-productif pour les établissements ce type de recrutement ?

Il importe par ailleurs de bien observer un autre aspect qui interpelle particulièrement les collègues. Lorsque les fiches de postes indiquent clairement – voir par exemple le cas de Goya- des dénaturations du métier de CPE, il ne s'agit plus de « coloration », mais bien de la conception et de la nature des missions à confier au CPE. Le fonctionnement de la commission de recrutement serait donc à questionner en termes de respect du métier et de la circulaire de mission.

Sur la répartition :

1. Nous observons déjà en 2020 une dégradation de la première partie du tableau, en termes de ratio élève/CPE. Cette dégradation se poursuit malgré les créations, nous dirons presque naturellement, en raison des déficits qualitatifs et quantitatifs accumulés. On pourra même noter une augmentation non négligeable des établissements qui souffrent d'un déficit jusqu'à 0,5, qui passe d'une quarantaine d'établissements à une cinquantaine. On multipliera par plus de 2 les établissements déficitaires pour avoir un tableau complet. Cela fait beaucoup.

2. Sur les implantations, d'une manière générale, les efforts consentis par l'administration pour essayer d'avoir 2 CPE par établissement, et particulièrement dans les collèges, dès lors qu'il y a plus de 600 élèves sont à souligner. Cela va dans le sens d'un travail de qualité à rechercher et de notre revendication d'un poste de CPE pour 250 à 300 élèves, garant d'un respect des missions. De fait, on peut faire le constat, pour les seuls collèges girondins, de 26 collèges dotés de 2 CPE pour 25, toujours au-dessus de 600, avec un seul CPE. On peut mesurer le travail qui reste à faire.

3. Sur les postes provisoires en particulier, nous avons du mal à comprendre ce que peut être le plan de mixité sociale et l'implantation de deux postes provisoires à Arsac et Arveyres, alors même que d'autres collèges comme Canterane dans le Médoc, les collèges de Mérignac, tous avec des effectifs importants, Coutras, Pauillac, ou encore de Monpont en Dordogne, et d'autres, peuvent prétendre à bénéficier de moyens qui permettent aux CPE de ne pas se sentir en souffrance au travail.

A ce titre, l'implantation d'un poste supplémentaire – à profil ? - au lycée de Gujan peut poser question quant aux critères retenus.

Pour finir :

→ les LP sont des établissements bien particuliers. La présence d'internat presque systématique, la population fragile accueillie méritent une attention particulière que nous voulons souligner.

→ Les profilages n'ont en rien démontré leur intérêt pour le service. Nous continuons à dénoncer une posture politique qui met en danger le service public d'éducation et un juste traitement de l'affectation des CPE.

→ 11 établissements de l'académie n'ont pas de CPE. Nous continuons de penser qu'une bonne compréhension du métier, le suivi à égalité des élèves, imposerait la création de ces postes immédiatement.

→ En 2020, au mois de décembre 64 contractuels étaient en poste. Nous demandons à avoir le nombre au mois de décembre 2021. Gageons que l'absence de création en nombre suffisant cette

Nous rappelons à ce sujet, que pour nous, les moyens provisoires nous paraissent être à mettre, sauf situation très particulière, de préférence dans les établissements ou le déficit croisé de CPE et AED est manifeste.

4. On ne peut que se réjouir de la fin d'un CSD - Pau. Nous maintenons qu'il est très difficile pour un CPE d'être à cheval sur deux établissements. La politique rectorale va dans ce sens depuis longtemps et cela nous paraît pertinent et positif. Toutefois, il conviendrait, peut-être encore plus que des indications qui servent de prétexte à profilage, indiquer le CSD sur i-prof – voir LP Vinci à Périgueux. Cela dit, nous savons les indications sur i-prof plutôt incomplètes.

année, comme le faible nombre d'entrants dans l'académie, fera augmenter considérablement ce nombre en décembre 2022. La précarité s'installe donc durablement. Ne parlons même pas des moyens en remplacement devenus inexistants avec des titulaires.

L'administration rectorale ne peut inventer des moyens qui n'existent pas au plan national. L'absence de recrutement en nombre suffisant, reste le problème central, un problème sans sens pédagogique, mais bien idéologique.

Nous demandons pour l'académie la création d'une 50aine de postes à minima pour notre académie.



STAGE SYNDICAL :

AED en CDI : quels changements en vie scolaire ?

Le jeudi 12 mai 2022 de 9h30 à 16h30
à l'Athénée Municipal de Bordeaux

Le 24 Février, l'assemblée nationale a voté une loi sur le harcèlement scolaire en y intégrant la possibilité d'embaucher les AED en CDI au bout de 6 ans.

Cette loi est susceptible d'avoir des incidences fortes sur le fonctionnement des vies scolaires, les mécanismes de régulation dans les établissements en instituant un corps de surveillants professionnels. Ce changement aura forcément un impact sur notre métier de CPE. Nous vous proposons de venir en débattre et échanger avec une intervention de :

Jean-François DUPEYRON,

Ancien professeur de philosophie à l'ESPE et auteur de
la vie scolaire, une étude philosophique, Broché 2017.

il est trop tard pour déposer une autorisation d'absence pour formation syndicale, mais il est toujours possible de vous inscrire si vous ne l'aviez pas encore fait : <https://bordeaux.snes.edu/-Stages-.html>

DES REVENDICATIONS CLAIRES POUR LA VIE SCOLAIRE :

CPE : une politique académique sans moyens réels.

Le ministère avait annoncé triomphalement la création de 300 postes au plan national de CPE, au détriment de la suppression de 400 emplois d'enseignants. La méthode, désormais routinière, de notre ministre a trouvé sa réalité sur le terrain. Sur les 17 postes pour notre académie, 10 vont venir abonder la création de 10 établissements sur 2 ans, 2 sont provisoires. Il a été effectivement créé 5 postes en 2022, à mettre en rapport avec une augmentation des effectifs

constante, que la création d'établissements concrétise, et la disparition d'une quarantaine de postes depuis 2008. Rapporté au plan national, cela consisterait à créer vraiment 29 % des 300 postes ! Si nous pouvons nous réjouir pour les 5 collèges de Gironde qui vont en bénéficier, les besoins resteront toujours aussi importants après. Les établissements déficitaires de plus de 0,5 CPE demeure en augmentation constante passant même de 40 à 50 cette année.

Le SNES s'oppose fermement à cette politique de poudre aux yeux et demande la création immédiate de 50 postes de CPE sur l'académie de Bordeaux et à terme un CPE pour tous les établissements de l'académie – 11 n'en n'ont pas. Il maintient son mandat d'un CPE pour 250 élèves.

Sur le front des profilages de postes, le rectorat s'enferme dans une posture politique élaborée par Blanquer. Désormais, les dégâts sont visibles sur le mouvement, comme dans les établissements. Pour la troisième année consécutive des postes profilés sont restés vacants, notamment dans les départements ruraux où la situation s'aggrave pour les CPE, obligés de faire souvent sans infirmières ou assistantes sociales.

AED : le grand questionnement pour les vies scolaires.

La possibilité du CDI est désormais ouverte aux AED après 6 ans de service. Les décrets d'application ne sont pas parus et les conditions de la mise en œuvre de la loi n'ont pas été pensées, y compris a minima par notre administration.

La nature et le fonctionnement des vies scolaires seront forcément changées par un nouveau statut acquis pour les personnels. Le rectorat a acté l'importance de ce changement et envisage, à notre demande, un groupe de travail pour réfléchir à cette situation nouvelle. En ce qui concerne le SNES, la création d'un nouveau corps de surveillants « professionnels » est d'importance et amène une problématique d'importance. Les questions nombreuses qu'elle génère peuvent parfois s'opposer à nos mandats.

Ainsi, comment articuler et conserver le bénéfice de ces emplois pour des étudiants désireux d'entrer dans les métiers de l'éducation, ou même simplement d'avoir un revenu pendant leurs études, et des emplois durables pour des agents

qui feront carrière ? Est-ce que comme l'affirme le texte cette professionnalisation est

Il est clair, qu'il s'agit plus, dorénavant, d'obliger les chefs d'établissement à jouer les patrons recruteurs, et par là à transformer en profondeur la relation des personnels à l'institution, plus que de rechercher une quelconque amélioration qualitative de la prise en charge des élèves et des éventuelles difficultés d'établissement.

Les postes à profil restent le cheval de Troie du management néo-libéral voulu par ce ministère, particulièrement dans leur tentative d'aller outre le décret de 2002 et la circulaire de missions de 2015, comme en témoignent diverses fiches de poste que nous dénonçons – nuits d'astreinte, faux adjoint, etc. Nous devons continuer à les combattre avec détermination.

souhaitable si elle se fait au détriment du nombre de CPE, par exemple ? La prise en charge des élèves sera-t-elle bonifiée ou aura-t-elle des effets délétères si cette Cdisation ne vient en réalité que répondre à un traitement social du chômage ? Quelles propositions pourrions-nous faire en termes de recrutement des personnels ? Que privilégier et dans quel but ?

Les AED doivent se saisir de ces questions. La syndicalisation presque inexistante dans ce corps rend un questionnement commun en organisation syndicale difficile. Il convient toutefois de nous doter de nouveaux mandats qui clarifient la position de notre syndicat.

Par ailleurs, nous avons enfin, après de nombreuses années, réussi à faire entendre au rectorat que le remplacement des AED en congé maternité devait se faire à 100 % et non à 80 % comme c'était la règle. Il était temps !

CAPA DE RECOURS AVANCEMENT

01 FEVRIER 2022.

La CAPA de recours a vu l'étude ... d'un dossier. Cette situation nous paraît pour le moins étonnante. De fait, un nombre aussi faible reste inexplicable tant le système institué est absurde. C'est une pluie de recours qui devraient être attendue. Les quotas imposés sur les avancements et le passage à la hors classe rendent ineptes toute forme de classement au mérite des collègues. Attention, il n'est pas question pour nous de défendre cette notion de pseudo mérite que l'administration continue de faire prévaloir, mais de rendre compte de faits.

Or, donc, la collègue qui espère une appréciation correcte pour son passage à la hors classe se voit

attribuer par l'IPR et le CE 10 items excellent et 2 très satisfaisants. Que pensez-vous qu'il advint, après que la rectrice a arrêté l'avis à très satisfaisant, elle le conteste normalement, naturellement, tant cela paraît absurde. Et, le seul recours, resta donc à très satisfaisant. Bien sûr, nous avons voté contre... Et, nous invitons tous nos collègues à présenter des recours. Le nombre fera vite la démonstration l'inanité d'un tel procédé. Le meilleur rythme pour tous, une classe exceptionnelle accessible pour tous, est la seule réponse juste et respectueuse des professionnels que nous sommes !

Tonio VITORINO

CPE DE LA ZAP, ZONE D'ALLIANCE PROFESSIONNELLE

Il est temps de défendre, de préserver, de louer ces quelques heures arrachées à des quotidiens denses, à des journées où un incident chasse l'autre, voire le chevauche allégrement, à des questionnements de tous ordres : qu'est devenu l'élève exclu d'un conseil de discipline ? A-t-il saisi sa chance ? Et celui sur lequel on éprouvait quelques doutes quant à sa capacité à suivre en lycée général ? Auriez-vous des CV d'AED sous le coude ? Et ces intervenants, qu'avez-vous pensé de leurs prestations ? Est-ce normal qu'un chef d'établissement ait de telles exigences ? Comment cela se passe chez toi ? Comment as-tu constitué ton conseil de la vie collégienne ? Quelle est la loi de référence ? Comment réglez-vous les portables dans la cour (avant la position ministé-

rielle)? Qui gère les manuels scolaires chez toi (le « chez toi » est le révélateur d'un lien affectif qui lie les CPE à leur établissement... On ne devrait pas mais il nous échappe souvent ce « chez toi » « chez moi »...). Quelle est ta réponse à cette ado qui veut changer de prénom ? A l'époque, on s'indignait sur les notes de Vie Scolaire (de vis scolaire !), qui allaient nous rendre exsangues (des centaines de notes à saisir !!? et sur quels critères ? l'élève qui est absentéiste, faut-il le punir une deuxième fois ? l'élève insolent, on le sait, que c'est un jeune malheureux). La note de vie scolaire, une aberration pédagogique que beaucoup ont contournée en attribuant des 20/20 à tous les élèves...

On a échangé sur les parcours citoyens, l'accueil des migrants allophones, la médiation par les pairs, on a glosé sur les projets vie scolaire, les liaisons 3ème/2nde, le référentiel de compétences du métier de CPE, on s'est retrouvé sur les analyses de pratiques professionnelles, le bien-vivre au collège, les comportements adolescents, on a polémique sur la gestion des conflits, celle des ressources humaines les logiciels de saisie des absences, l'antique GEP, le classique Sconet, le consensuel Pronote, on s'est rassemblé autour des valeurs de la République et la laïcité, la réussite éducative, le décrochage scolaire.

On a frémi de colère quand on a senti l'œil de la hiérarchie au-dessus de nos débats, on travaillerait volontiers sur la formation des assistants d'éducation mais pourquoi faudrait-il qu'un chef d'établissement y participe également ?... Ne ferait-on pas confiance à l'expertise des CPE pour analyser les compétences à acquérir afin d'accompagner un AED dans son projet professionnel ? On a protesté quand, des trois journées de rencontre institutionnalisées sur une année, il a été question d'en supprimer une, ou deux ou de

les scinder sur des demi-journées ou d'en coller une sur un mercredi !... Pas très noble comme stratégie.

Les périodes de confinement, de travail en distanciel, de gestes-barrière et de dissimulation des visages et des sourires nous ont fait prendre conscience du simple plaisir d'être de nouveau ensemble physiquement.

J'ai oui-dire que certaines zones d'animation pédagogique ne fonctionnaient pas ou mal ou plus. C'est désolant car dans la mienne, celle de Mérignac-Pessac, on s'y sent bien, on se tient chaud, peut-être parce que, comme au cœur de beaucoup de professions Educ' Nat', les femmes sont surreprésentées, oui, on prend le café, on croque des biscuits, on part au restaurant, on a même siroté du punch planteur mais on rentre dans nos établissements regonflés à bloc, des outils plein la sacoche et des collègues à contacter en cas de moins-bien.

Nathalie LABAYE

[en bref]

Zemmour voudrait faire de nous des surgés en blouse, dans un établissement du 64 nous avons dû accompagner une collègue pour éviter cette situation. Quelle n'a pas été sa surprise aux retours des vacances de fin d'année de voir son bureau transféré dans la salle d'étude, dans un aquarium vitré avec vue sur la salle d'étude construit de toute pièce et ne respectant aucunes normes en vigueur, sans fenêtre et sans confidentialité. Ce changement permettait ainsi de créer la salle « café » de l'équipe administrative du collège...Le dialogue a permis de retourner à l'état initial.

DÉMOCRATIE COLLÉGIENNE :

des contraintes institutionnelles au plaisir quotidien de construire ensemble. Ou et si on y reprenait du plaisir ?

La rentrée passée, arrive très vite la course des élections : délégués de classe, conseil d'administration, conseil de la vie collégienne avec en prime les éco délégués, le conseil général jeune... Un vrai marathon où on est nombreux à se demander après quoi on court. Au moins 4 élections, en quelques semaines avec des modalités différentes à faire vite et parfois en catimini : en une demi-heure sur la pause méridienne, en fin d'après-midi voire le mercredi après-midi. Une formation qui doit être aussi rapide qu'indolore pour le temps de cours. Et si en répondant à des demandes institutionnelles si peu coordonnées, si en se soumettant à de telles contraintes, on n'arrivait qu'à se débarrasser aussi vite que possible d'une corvée ?

Et si on y reprenait goût. S'accorder le droit de faire du bon travail, du travail qui a du sens.

La démocratie collégienne, c'est une action de tous les jours et des moments forts avec une vraie visibilité. Une réalité du quotidien pour les élèves et les adultes : avoir une prise sur son quotidien, pouvoir améliorer son cadre de vie, d'étude, apprendre à écouter, collaborer, demander, à parler en public, consulter, à accepter parfois un non, à demander pourquoi... Bref rencontrer le politique.

Accompagner les élèves sur ce chemin, ça peut être cool et pour certains élèves ça aide même à retrouver du sens à l'école. Et ça marche quand

on le fait en équipe : AED, profs, Direction, gestion, OP pour que les idées deviennent projets et aboutissent. On tisse la confiance, la discussion, on trouve des solutions : travail de petites mains peu quantifiable, peu affichable mais qui fait la qualité du climat scolaire.

Travail quotidien donc et des moments forts.

Ces moments forts avec du plaisir : de vraies élections, de vraies formations sans n'être pressés ni sacrifiés. Des moments où on est heureux d'être ensemble, considérés comme importants, sur le temps scolaire. Les jeunes s'intéresseraient peut-être plus à la politique, s'ils la pratiquaient tôt, tous les jours et qu'on les respectait dans cette pratique. La démocratie, c'est beau quand on la vit.

A l'heure où il nous est souvent demandé de jouer les managers ou les contremaîtres, la démocratie au collège mérite qu'on y passe du temps, en équipe et sur le temps scolaire.

Une CPE de collège vous l'aurez deviné

L'ÉCOLE EN CAMPAGNE

À l'heure des grandes promesses, l'éducation est une thématique très présente dans les discours mais qui passe après bien des considérations dans les programmes des candidats à la fonction présidentielle. De l'extrême droite à l'extrême gauche, état des lieux des ambitions pour l'école :

Eric Zemmour

Nostalgiques de la France des 30 Glorieuses, la machine à remonter le temps se trouve ici : uniformes, maisons de redressements et surgé vous attendent. Pour les trouver il vous faudra passer 9 mesures, dont une spécialement en faveur des automobilistes. Quoi de plus normal puisque la priorité est à droite. Un des rares candidats à (mé)connaître la fonction de CPE, ne l'évoque donc que pour mieux la démolir et ressusciter le surveillant général qui ne sera chargé que « du maintien de l'ordre scolaire ».

Marine Le Pen

Chez Marine Le Pen on ambitionne de « Restaurer notre système éducatif pour qu'il retrouve sa mission de transmission des savoirs. » Tout cela se résume en 4 mesures :

Remettre au cœur des programmes l'enseignement du français, des mathématiques et de l'histoire.

Revaloriser les salaires des enseignants et refonder leur formation.

Rétablir l'autorité de l'institution scolaire par l'instauration d'un uniforme au primaire et au collège tout en sanctionnant les absences et les incivilités.

Supprimer la bureaucratie de l'Education nationale pour libérer des moyens financiers, réduire les effectifs des classes et arrêter les fermetures d'écoles.

Lorsqu'on marche dans les pas de M. Trump, on prend l'habitude de la synthèse et des raccourcis, c'est plus facile à tweeter ! La candidate n'oublie cependant pas de faire feu de tout bois en assurant également que l'accès à la scolarité pour les enfants souffrant de handicap sera renforcé. Mais surtout par son 4ème livret thématique, le RN fait de

l'œil aux moins de trente ans en 8 mesures qui vont de l'accès au logement (avec préférence nationale cela va de soi) à l'exonération d'impôts sur le revenu et sur les entreprises. Et pour cette cible électorale de choix un livret thématique illustré fait le détail de chaque promesse. Après tout qui a dit que les tweets ne savaient pas aussi

Nicolas Dupont-Aignan

NDA repensera l'école de la République... mais pas tout de suite. 17 autres thématiques figurent à son programme avant celle-là. 40 mesures sont proposées qui ratissent large de la revalorisation salariale à la méthode syllabique, de l'arrêt de l'enseignement de l'arabe à la réforme de la formation des enseignants, de l'éducation à l'usage des TICE à la suppression des allocations pour les familles des élèves non assidus... Approchez, approchez Messieurs Dames, il y a de tout, pour tout le monde et dans toutes les tailles !

Valérie Pécresse

Mieux placé dans la liste des priorités programmatiques mais guère plus inspirée que ces rivaux d'extrême droite, Valérie Pécresse résume son ambition pour l'école en 5 mesures pour Bâtir une école du respect

La fin du collège uniforme pour remettre les savoirs fondamentaux au cœur de l'école

Un grand vent d'autonomie sur l'école
Valoriser le métier d'enseignant pour redonner du sens à cette véritable vocation

Donner une chance à tous les enfants de France
De l'autonomie du chef d'établissement en matière de recrutement et de projet pédagogique

à un service régionalisé d'orientation et 100% d'alternance dans les lycées pro, la droite prévoit de poursuivre son travail de sape du service public de l'éducation. Pour faire glisser la pilule une revalorisation des salaires, l'embauche de 10000 enseignants et la promesse de sanctionner toute agression des personnels d'un an de prison. A noter que pour chacune des grandes mesures proposées il est possible au quidam en goguette sur le site de la candidate d'exprimer son avis par un pouce vert ou rouge. Il n'est pas dit toutefois si une majorité de pouces rouges baissées conduira la mesure au même sort funeste qu'autrefois le gladiateur dans l'arène...

Jean Lassalle

Notre béarnais préféré a décidé de « repenser l'instruction ». C'est la 4ème étape de son parcours programmatique qui comprend une dizaine de mesure dont la première est la revalorisation salariale des enseignants. Au menu également l'enseignement d'une deuxième langue étrangère ou régionale dès la primaire, la création d'un CAPES numérique et l'instauration des voyages linguistiques à l'étranger et des séjours à la montagne ou à la campagne, au collège et au lycée avec un budget de 500 euros financé par l'état pour chaque élève. Ah la montagne...

Emmanuel Macron

Souvent présenté comme au cœur de la stratégie pour la France de demain, l'éducation n'est que la 9ème thématique du programme du non candidat Macron. Alors qu'il dresse le constat d'inégalités toujours plus grandes entre les enfants en fonction de leur origine sociale et d'acquis fragiles pour 40 % des élèves à la fin de la primaire, il n'est évidemment pas question de recruter. 4000 à 5000 postes tout au plus pour le quinquennat. Le programme fait en revanche là encore la part belle à l'autonomie des établissements et à un recours accru à l'apprentissage mais aussi à l'implication des parents et des associations dans l'école. Certainement fera-t-on à l'avenir appel à eux pour mettre en place l'accompagnement après la classe, les études dirigées et les stages de remises à niveau qui nous sont promis. En matière d'éducation l'en même temps du président Macron fleurit bon la tambouille de droite.

Anne Hidalgo

L'éducation arrive en 4ème position des grandes propositions socialistes et se décline en 8 axes :

Considérer et rémunérer les enseignants à la hauteur de l'importance de leur mission ; Déployer les pédagogies ouvertes et inclusives ; Mettre fin aux ghettos scolaires pour rétablir la promesse de la République et permettre la réussite de tous les élèves ; Promouvoir à l'école les valeurs de la citoyenneté et du respect ; Supprimer Parcoursup au profit de règles justes et humaines d'accès à l'enseignement supérieur ; Garantir un accompagnement individualisé aux jeunes qui décrochent scolairement ; L'éducation, nouvel axe de notre politique culturelle...

Pas de diagnostic, pas de chiffres et peu de stratégies concrètes dans le programme socialiste en ce qui concerne l'éducation. Comment ces propositions ont-elles été élaborées et comment vont-elles se mettre en œuvre concrètement, cela reste flou. Et Martine A. de dire « là où il y a un flou, il y a un loup ! ».

Yannick Jadot

8ème axe du projet de l'écologiste, l'éducation pour Yannick Jadot ça commence par la concertation et le dialogue et des personnels reconnus. Promesse d'embauche de 65000 enseignants, de revalorisation salariale, de formation mais aussi de mettre fin à l'évaluation permanente et au management descendant, le programme des Verts à de quoi séduire. S'il n'évoque pas directement les CPE,

il ambitionne de renforcer le maillage et la formation des personnels d'éducation et de renforcer, par des embauches chiffrées, les pôles sociaux et de santé des établissements. Il fait de l'école le lieu de l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre-ensemble autant que des savoirs et des savoirs faire. Les enseignements généraux renforcés dans la voie professionnelle en lycée pro pour développer la conscience citoyenne, l'orientation et la pratique du sport ne sont pas non plus oubliés dans un programme détaillé. On est bien au-delà du tweet.

Jean-Luc Mélenchon

Dans le premier livret thématique de son programme, la France insoumise part d'un constat, présente un projet et décline 6 grandes propositions pour reconstruire une école de l'égalité et de l'émancipation. Les CPE et les AED y ont une place de choix dès la première proposition « une école où il fait bon apprendre » au 4ème alinéa avec la promesse de renforcer les services de vie scolaire notamment par la création de 8000 postes de CPE garantissant la présence d'au moins un CPE par établissement. Un bémol toutefois, la création d'une agrégation n'est proposée que pour les professeurs documentalistes et non pour les CPE, un fâcheux oubli sans doute. Il n'en demeure pas moins un programme très riche, avec des promesses d'embauches et de revalorisation qui vont au-delà de celles des autres candidats et un retour du paritarisme dans la gestion quotidienne qui font du programme de Jean-Luc Mélenchon celui qui fait la part la plus belle au service public de l'éducation.

Philippe Poutou

Pour le NPA, Philippe Poutou propose :

- une augmentation de 33% des salaires et unification des statuts (temps de travail, salaires...) de la maternelle à l'université
- la titularisation de l'ensemble des contractuels ; statut de fonctionnaires pour les AESH et les AED
- un recrutement massif de personnels ; 20 élèves maximum par classe (12 en éducation prioritaire) pour mettre en œuvre des pédagogies émancipatrices
- la nationalisation de l'enseignement privé
- et la construction de bâtiments scolaires pour des établissements à taille humaine (pas plus de 500 jeunes par établissement)

Pourquoi pas mais cela peut-il suffire à redresser la barre ?

Fabien Roussel

6 grands objectifs déclinés en plusieurs propositions et 3 moyens pour y parvenir, le candidat communiste ne fait pas de l'éducation une thématique en soit mais l'inclut dans sa « priorité aux biens communs », son objectif suivant étant par ailleurs entièrement dédié à la jeunesse. 90000 embauches, une limitation des effectifs par classe et un dégel du point d'indice, les fondamentaux sont là. Cependant on soulignera aussi une augmentation du budget de l'Education Nationale de 45%, une augmentation du temps scolaire et un plan de reconstruction des établissements qui ne figurent pas dans les plans des autres candidats.

Nathalie Artaud

Difficile de dire ce qu'il en est du programme de la candidate de lutte ouvrière en matière d'éducation. Communiste, révolutionnaire et internationaliste mais encore... ?

NO COMMENT !

Mais, comment ne pas commenter. Ci-après vous trouverez deux documents parfaitement scandaleux, véritable fantasme de chef d'établissement retors, formé à l'école du management aussi stupide que néo-libéral.

En dehors du fait que les injonctions et l'aspect redondant de cette pseudo lettre de mission ou de la fiche de poste sont parfaitement incompréhensibles au regard de notre qualité de fonctionnaires de catégorie A, conceptrices et concepteurs de nos missions, il convient de s'interroger sur ce qui les rends possibles.

Et cela n'est possible que :

1. parce que nous n'avons pas de SG DRH capable de bâtir une véritable politique de GRH respectueuse des missions des agents et de les protéger suffisamment des abus de quelques chefaillons.

2. Ou encore une inspection qui veille au respect de la circulaire de missions, mais qui est prête à tout réclamer des CPE lorsque cela va dans le sens des politiques, sans faire une priorité du suivi et de la formation des personnels !

Nous ne devrions, à ce titre, n'avoir jamais à dénoncer l'injure faite à toute une profession !

Tonio VITORINO

Fiche de poste

- Organiser la surveillance des élèves (externat et internat), et à la prise en charge hors cours des élèves du collège.
- Organiser la surveillance et le passage des élèves au service d'hébergement : demi-pension et internat, en collaboration avec le CPE du lycée.
- Contribuer à un climat scolaire apaisé en se montrant bienveillante autant à l'égard des AED que des élèves. Veiller à la promotion d'une communication non violente.

Temps de travail :

LUNDI :

MARDI

MERCREDI :

JEUDI :

VENDREDI :

Total : 40H40mn réparties sur 38 semaines (36 semaines, S+1, R-1)

LETTRE DE MISSION

Dans le cadre particulier de la Cité Scolaire de [REDACTED] votre action devra nécessairement être menée en lien direct avec le CPE et la Vie Scolaire du Lycée. L'hébergement, l'internat, et le service des AED sont la tâche commune des deux CPE de la Cité scolaire.

En cohérence avec la circulaire n°2015-139 du 10/08/2015, vos missions seront réparties en trois axes principaux :

1/ Participation à la politique éducative de l'établissement

Dans ce cadre, vous veillerez particulièrement à :

- La tenue des élections des délégués de classes, leur formation, et l'animation du CVC
- Vous prendrez une part active dans l'animation du CESC du collège, en collaboration avec la direction de l'établissement
- Vous porterez une attention au suivi du projet éducatif des collégiens internes, dans une logique d'épanouissement et de réussite.

2/ Suivi des élèves

Vous porterez particulièrement votre action sur :

- Le lien entre l'équipe pédagogique, les professeurs principaux et les familles, dans le suivi des absences des élèves
- Le repérage des élèves décrocheurs et la participation au GPDS, et dans ce cadre, en lien avec la Direction, le signalement des élèves sur la plateforme dédiée (Pagode) *cellule de veille*
- La préparation des conseils de classe semestriels, et le point sur les élèves à mi-semester avec les professeurs principaux.
- Participer, avec l'équipe pédagogique et de direction, à la construction du projet d'orientation de chaque élève
- Le suivi particulier des élèves internes

3/ Organisation de la Vie Scolaire

- Organisation des emplois du temps et des postes des surveillants d'externat et d'internat, en collaboration avec le CPE du Lycée.

CONTACTER LE SNES-FSU

RESPONSABLES DE CATÉGORIE

Julien RENOM
Tonio VITORINO

cpe@bordeaux.snes.edu
Tél. 07 87 08 06 56

Référents snes cpe dans l'académie de bordeaux

Dordogne

- Stéphanie MATHIEU,
EREA de Trélissac
(tél. 05 53 54 41 20)
- Pascal CICUTTINI
au collège de la Force
(tél. 05.53.61.55.61)

Lot et Garonne

- Julien RENOM
au lycée Val de Garonne,
Marmande (05.53.76.02.50)

Gironde

- Dominique ROBERT
Collège F. Mauriac à Léognan
- Claire NARBAIS JAUREGUY
au collège de Coutras
(Tél. 05.57.56.00.40)
- Cécile CAZENAVE
au LP Philippe Cousteau à St André
de Cubzac

Pyrénées Atlantiques

- Llivia Rigaber
au collège E. Gabart, Jurançon
(Tél. 05.59.06.32.44)

Section académique de Bordeaux

138 rue de Pessac 33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 40
s3bor@snes.edu - <https://bordeaux.snes.edu/>
Permanences
du lundi au jeudi de 14h à 17h30
le vendredi de 14h à 17h

